



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Procédure d'élaboration du plan départemental espaces sites et itinéraires (PDESI) du département des Pyrénées- Orientales

N°Saisine : 2025-014339

N°MRAe : 2025AO32

Montpellier, le 17 avril 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 16 janvier 2025, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Procédure d'élaboration du plan départemental espaces sites et itinéraires (PDESI) du département des Pyrénées-Orientales au titre de l'article R 122-17 du Code de l'environnement relatif à la procédure d'évaluation environnementale d'un plan et programme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 16 avril 2025 (article R122-21. IV du Code de l'environnement).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.